

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Tombé

AMENDEMENT

N ° DN114

présenté par

M. de la Verpillière, M. Abad, M. Bazin, M. Boucard, M. de Ganay, Mme Marianne Dubois,
M. Ferrara, M. Furst, M. Jacob, M. Marlin, M. Savignat, Mme Trastour-Isnart et M. Verchère

ARTICLE 3

A l'alinéa 2, rédiger ainsi le tableau:

(En milliards d'euros courants)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019- 2023	2024	2025	Total 2019- 2025
Crédits budgétaires de la mission "Défense"	35.9	37.6	39.3	41	44	197.8	47	50	294.8

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de mettre en conformité les ressources budgétaires avec la période de la LPM qui va de 2019 à 2025, afin d'assurer une meilleure visibilité des ressources consacrées aux armées. L'alinéa 450 du rapport annexé fixe les besoins sur la période à 295 Mds d'€.

La tableau de l'évolution des effectifs à l'article 5 étant construit sur l'ensemble de la période, il s'agit aussi d'une question d'harmonisation.